

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le 3 novembre deux mille vingt-deux, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine **JANODET** - Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Christine **JANODET**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES - Imène SOUID-BEN CHEIKH - Stéphanie BARRÉ-PIERREL - Hamide KERMANI - Nathalie BESNIET - Thierry ATLAN - Farid RADJOUH - Karine BETTAYEB - Frank-Éric BAUM - Alain GIRARD - Thierry CHAUDRON - Maribel AVILES CORONA

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Houcine TROUKY - Malikat VERA - Malika LEMBA - Mylène DIBATISTA - Kheira SIONIS - Marilynne HERLIN - Renaud LERUDE - Ramzi HAMZA - Yann GILBERT - Seydi BA - Brahim MESSACI - Philippe BOURIACHI - Sylvain CAPLIER - Kathy GUERCHE - Christophe DI CICCIO - Nicole DURU BERREBI

ETAIENT REPRESENTES

- Madame Sana EL AMRANI est excusée et représentée par Christine JANODET.
- Madame Josiane DAUDRY est excusée et représentée par Jean-François CHAZOTTES.
- Madame Roselyne CHARLES ELIE NELSON est excusée et représentée par Alain GIRARD.
- Monsieur Jinny BAGE est excusé et donne pouvoir à Thierry ATLAN.
- Madame Florence AIT-SALAH est excusée et représenté par Brahim MESSACI.
- Madame Noëline TANFOURI est excusée et représentée par Monsieur Sylvain CAPLIER.
- Madame Stéphanie BARRÉ-PIERREL arrivera en retard et donne pouvoir à Maribel AVILES CORONA.

Arrivée de Madame Stéphanie BARRÉ-PIERREL à 19h24 (point 5-1)

- Madame Nathalie BESNIET arrivera en retard et donne pouvoir à Karine BETTAYEB
Arrivée de Nathalie BESNIET à 20h10 (point 7-1).
- Monsieur Frank-Éric BAUM est arrivé à 19h16 (Communication de la ville).

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Imène SOUID-BEN CHEIKH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a accepté(e).

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2022.

Adopté à l'unanimité

Abstention de Nicole Duru-Berrebi

3 - Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 4 juillet 2020 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

- Monsieur Philippe BOURIACHI demande des précisions sur les décisions numéros 495, 528, 530, 535, 537, 543, 582 et 584.

4 - Communications de la Municipalité.

Je ne vous apprends rien : les dépenses d'énergie explosent pour tous. Les collectivités n'en sont pas épargnées. La Ville s'est jointe à l'appel de l'association des maires du Val-de-Marne pour exiger de l'Etat un plan d'urgence. Cet appel a pour but de demander à l'Etat d'encadrer le prix de l'énergie avec un bouclier tarifaire. Nous attendons des réponses de l'Etat qui nous permettront d'avoir plus de visibilité en pleine préparation budgétaire. Pour cette raison, le conseil municipal votera exceptionnellement le budget en février prochain, au lieu de le voter lors du prochain conseil municipal de décembre.

Depuis le 12 octobre, 5 médiateurs sociaux et scolaires sont sur le terrain, au contact des familles et des jeunes. Nous les avons rencontrés avec Hamide KERMANI avant leur prise de fonction et leur avons exposé nos attentes, notamment en matière de prévention par le dialogue.

Le 16 octobre, la 5^{ème} édition de l'Orlysiennne s'est déroulée sous un beau soleil et dans une ambiance chaleureuse. Je félicite l'ensemble des participants, des services et des bénévoles mobilisés pour la pleine réussite de cet événement. Et la participation aux différentes courses de bon nombre de nos collègues de cette assemblée.

Le 20 octobre, avec plusieurs collègues, nous avons remis, dans les salons de la mairie, les prix du concours des maisons et balcons fleuris. Un grand merci à l'ensemble des Orlysiens qui contribue à embellir notre ville sans oublier le travail quotidien des services techniques que je salue ce soir.

Lundi 31 octobre, à l'occasion d'Halloween, plus de 400 jeunes orlysiens ont défilé dans les différentes manifestations proposées par le service jeunesse, qui se sont clôturées au forum Neruda qui s'est transformé en forum hanté.

Le 11 novembre, nous avons commémoré l'armistice de 1918 en présence des collégiens de Desnos et Dorval. Je les remercie de leur présence et de l'implication des principaux et enseignants pour la réussite de cette matinée.

Le Comité Orlyisien de Soutien au Peuple Palestinien fête ses 20 ans. Du 14 au 25 novembre, le centre culturel accueillera une exposition, des ateliers d'échanges ayant pour thème la paix et un concert de l'orchestre palestinien Dal'Ouna le 19 novembre à 20h30.

Du 19 au 27 novembre, a lieu la semaine européenne de la réduction des déchets. Plusieurs animations sont prévues pour aider les orlysiens à mieux consommer, mieux conserver et à moins jeter. La semaine se conclura à la recyclette du 94 où vous pourrez y réparer gratuitement votre vélo.

Le 25 novembre, a lieu la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Des animations seront proposées par l'ASO Karaté et un ciné-débat aura lieu au Centre culturel samedi 26 novembre à 14h. Un vœu vous est d'ailleurs proposé ce soir en soutien aux femmes iraniennes qui luttent avec un courage hors normes pour leur liberté.

Le 29 novembre, la Mission locale fêtera ses 40 ans. Je suis fière que cet outil d'insertion et d'orientation sociale et professionnelle, pour les jeunes de 16 à 25 ans, soit né dans notre ville. J'en profite pour saluer notre collègue Farid Radjough qui en a été le co-fondateur en 1982.

Jeudi 1^{er} décembre, nous distribuerons les colis de Noël à nos Seniors.

Vendredi 2 décembre, nous féliciterons les bacheliers orlysiens lors de la désormais traditionnelle cérémonie qui leur est dédiée.

Samedi 3 décembre, aura lieu le téléthon dans les salons de la mairie. Un loto géant est co-organisé par l'association Lire pour Vivre et l'Aso en collaboration avec la ville.

Samedi 10 et Dimanche 11 décembre, le marché de Noël fera son grand retour sur la place du Marché. Une vingtaine de commerçants animeront ce week-end qui sera rythmé de nombreuses animations.

Enfin, les Orlysiens ont finalement jusqu'au 12 décembre pour déposer leur candidature pour les conseils de quartier et le conseil des enfants. Le tirage au sort aura lieu lors de la prochaine séance du conseil municipal le 15 décembre prochain.

Avant de passer à l'ordre du jour du Conseil, je voudrais remercier très chaleureusement pour leur professionnalisme Mesdames Benazeth, Benaïni et Delon. En effet, elles ont dû dans un temps record écrire entièrement le journal municipal Orly notre ville de novembre et décembre. Je souhaite les féliciter publiquement pour leur sens du service public – sens qui malheureusement aura échappé à certains. Bravo et merci Mesdames.

Résultats du vote des rapports :

35 conseillers municipaux, dont 27 membres de la majorité et 8 membres de l'opposition.

Rappel de la composition des groupes d'opposition :

- Groupe AGIR : Noëline TANFOURI, Brahim MESSACI **2 x AGIR**
- Groupe ENSEMBLE CONSTRUISONS NOTRE AVENIR : Philippe BOURIACHI, Kathy GUERCHE **2 x ENSEMBLE CONSTRUISONS NOTRE AVENIR**
- Groupe POUR ORLY : Florence AÏT SALAH, Sylvain CAPLIER **2 x POUR ORLY**
- Non-inscrits : Nicole DURU BERREBI, Christophe DI CICCO

5-1. Budget ville 2022 - Décision Modificative n°1.

Adopté à la majorité

4 vote contre : 2 du groupe « Pour Orly » et 2 du groupe « Agir »

2 abstentions : Nicole Duru-Berrebi et Christophe Di Cicco

5-2. Bilan annuel de la gestion de la dette et de la trésorerie – Année 2021.

Adopté à la majorité

4 vote contre : 2 du groupe « Pour Orly » et 2 du groupe « Agir »

4 abstentions : 2 du groupe « Ensemble Construisons notre avenir », Nicole Duru-Berrebi et Christophe Di Cicco

5-3. Admission en non-valeur des produits irrécouvrables 2022 et reprise partielle de la provision constituée pour dépréciation des comptes de redevables (Régime budgétaire).

Adopté à l'unanimité

6-1. Modification du tableau des emplois permanents et des effectifs.

Adopté à l'unanimité

6-2. Adhésion à la convention CIG relative à la Médiation Préalable Obligatoire.

Adopté à l'unanimité

7-1. Approbation de l'avenant à la convention cadre du contrat d'aménagement régional de la région Ile-de-France.

Adopté à l'unanimité

7-2. Approbation de la cession à Valophis, sous condition suspensive de déclassement du volume 15, de la parcelle cadastrée V 176.

Adopté à la majorité

4 vote contre : 2 du groupe « Pour Orly » et 2 du groupe « Agir »

2 abstentions : Nicole Duru-Berrebi et Christophe Di Cicco

8-1. Approbation de la convention pour l'obtention de la subvention de la Région Île-de-France dans le cadre du dispositif « plan vélo régional – soutien régional aux projets cyclables ». Année 2021.

Adopté à l'unanimité

4 abstentions : 2 du groupe « Pour Orly » et 2 du groupe « Agir »

8-2. Approbation de la convention pour l'obtention de la subvention de la Région Île-de-France dans le cadre du dispositif « plan vélo régional – soutien régional aux projets cyclables » - Année 2022.

Adopté à l'unanimité

4 abstentions : 2 du groupe « Pour Orly » et 2 du groupe « Agir »

9-1. Approbation du programme de subvention du Fonds d'Intervention Régional (FIR) attribuée pour 2022.

Adopté à l'unanimité

10-1. Modification de la charte de fonctionnement et d'action des conseils de quartier.

Adopté à l'unanimité

10-2 Approbation de la convention de partenariat « lecture publique » entre la ville d'Orly et l'association ADEF résidence « La maison du saule cendré ».

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Nous allons maintenant passer aux questions diverses.

Monsieur BOURIACHI, merci de poser votre première question

Monsieur Radjouh, le 18/10/2022 une agente de la ville d'Orly dans les locaux de la municipalité, a été agressé verbalement, insulté et menacé de mort ainsi que ses enfants par une agente de la collectivité, tout ceci devant de nombreux témoins. Une plainte au commissariat a été déposée, la collectivité a été informé et une enquête administrative a été diligenté, des témoins auditionnés et selon nos informations ils et elles corroborent les déclarations de la victime.

La victime a demandé le droit à une protection fonctionnelle qui lui a été refusé pour motif et je vous cite « Les événements auxquels vous faites référence n'apporte pas des éléments suffisants pour établir un lien entre vos fonctions de responsable syndicale et les menaces, violences, injures, diffamations ou outrages dont vous auriez été victimes » et vous concluez par « En effet, il semblerait que le différend dont vous faites état soit d'ordre personnel ».

A/ Cet événement s'est-il passé entre 2 agents municipaux ?

B/ Cet événement s'est-il passé dans les locaux municipaux ?

C/ Tous les témoins ont-ils été auditionnés au moment de votre prise de décision du refus de l'accord de la protection fonctionnelle ?

D/ Quels sont les éléments qui vous permettent de penser qu'il y a un différend personnel entre ces 2 agents ?

E/ Les agents de la collectivité ont-ils un devoir d'exemplarités pendant et en dehors de leurs heures de service ?

F/ Quels sont les critères ou conditions à remplir pour l'obtention d'une protection fonctionnelle pour un agent de la collectivité, victime pendant ses horaires de service ?

Sont-ils différents si, il ou elle est victime en dehors de ses horaires de service ?

G/ Comment pouvez-vous nous expliquer l'attribution d'une protection fonctionnelle de l'ancien DST Cadre A, alors que selon nos informations le litige qui l'opposait à un citoyen lanceur d'alerte suite à une vidéo formatrice sur la protection de nos données personnelles, professionnelles et confidentielles lors de la découverte de ceux-ci dans un bac de tri sélectif jaune sur la voie publique ?

H/ Faites-vous une appréciation différenciée pour l'obtention d'une protection fonctionnelle s'agissant d'un agent cadre A et d'un agent cadre C ?

Je vous remercie de bien vouloir répondre en toute transparence à toutes nos interrogations.

Je donne la parole à M. RADJOUH

Monsieur Bouriachi, afin de vous répondre, j'ai demandé à l'administration de m'apporter les éléments suivants :

« Pour que la protection puisse être accordée, deux conditions cumulatives doivent être remplies. Premièrement, il doit exister un lien de causalité entre le fait générateur de l'agression et les fonctions exercées par l'agent. Deuxièmement, les faits doivent avoir eu lieu dans le cadre des fonctions de l'agent ou alors en raison de ses fonctions.

Il en résulte que la collectivité territoriale peut refuser la protection même si les actes répréhensibles ont été commis pendant les heures de service mais sont sans rapport avec les fonctions de l'agent. »

Autrement dit, dans le cas présent, les éléments en possession de la collectivité, à savoir les plaintes déposées par les deux agents, démontrent qu'il s'agit d'un différend d'ordre personnel et familial. Dans ce cadre, aucun élément ne permet d'accorder la protection fonctionnelle à l'agent en question et ce, indépendamment de son grade et de sa catégorie.

Monsieur CAPLIER, votre première question

Programme de démolition à venir : qu'en est-il des projets de démolition aux Aviateurs, notamment le groupe scolaire Cachin ?

Réponse de Christine JANODET

Comme vous le dites, il s'agit à ce stade de projets en cours de réflexion afin d'offrir un cadre de vie de qualité à l'ensemble des habitants du quartier. Nous sommes actuellement encore en discussion avec l'Anru, Valophis et les différents partenaires du programme de rénovation urbaine. En temps utile, une information sera faite en conseil de quartiers et en conseil municipal.

Monsieur BOURIACHI, votre deuxième question

Madame la Maire, quand sera remplacé la rampe de lumière au gymnase Romain Rolland ?

Réponse de Christine JANODET

Le néon est commandé pour une pose avant les vacances de décembre.

Monsieur CAPLIER, votre deuxième question

Nous vous avons déjà évoqué le sujet il y a quelques mois. Qu'en est-il aujourd'hui des suites données au diagnostic amiante de l'église Saint-Germain ? Pourriez-vous nous dire quelles démarches ont été engagées ? Nous souhaiterions également disposer des rapports produits à ce sujet.

Monsieur CHAZOTTES va vous répondre.

Je ne reviendrai pas sur le contenu des travaux vu qu'effectivement nous en avons déjà parlé lors d'un conseil municipal. Pour ce qui est de la programmation des travaux, nous devons nous conformer aux recommandations de l'architecte des Bâtiments de France qui a exigé que nous soyons accompagnés par un architecte du patrimoine. Ce dernier impose que soient menés de front les travaux de remise en état des vitraux et les travaux de désamiantage. Ce que nous ferons début 2023. Le cabinet de Madame la Maire vous transmettra les différents documents que vous demandez.

Monsieur BOURIACHI, votre troisième question

Madame la Maire, nous avons voté la mise en place d'un TPE à la piscine celui-ci n'est toujours pas actif, quand pensez-vous que celui-ci sera en fonction ?

Réponse de Christine JANODET

Concernant le Terminal de paiement électronique, celui-ci a bien été réceptionné fin septembre. J'espère qu'il sera câblé aux vacances de décembre car nous avons rencontré à la fois des difficultés de câblage et des problématiques de personnel.

Monsieur MESSACI, votre troisième question

Mme La Maire, vous disposez d'une voiture de fonction, or, vérification faite, la législation en vigueur ne vous permet pas d'en disposer. Vous pouvez utiliser un véhicule de service, mais pas un véhicule de fonction. Qu'a dit le contrôle de légalité à ce sujet ? Et quelle suite comptez-vous donner à cette obligation légale vous interdisant l'accès à un véhicule de fonction ?

Réponse de Christine JANODET

Monsieur Messaci, je n'ai à ce jour aucun courrier de Madame la Préfète.

Monsieur BOURIACHI, vos quatrième et cinquième questions qui portent sur le même thème.

Madame la Maire un dos d'âne a été installé au 48-50 avenue Adrien Raynal, celui-ci abîme les voitures lorsqu'elles sortent du parking sous-sol même à très faible allure.

Madame la Maire, 3 nouveaux dos d'âne en été installés rue du Docteur Calmette la hauteur ne semble pas respecter la Norme Afnor NF P98-300 de juin 1994 sur la hauteur de 10 centimètres, d'autre dos d'âne sur la ville ne respecte pas le décret 94-447 du 27 mai 1994 interdisant l'implantation de passage piéton sur un dos d'âne, comptez-vous comme vous le suggère Orly réunie vous conformer à la loi ?

Je passe la parole à Monsieur CHAZOTTES

Monsieur Bouriachi, nous allons vérifier l'ensemble de nos dos d'âne et autres formes de ralentisseurs et si jamais l'un d'eux ne respecte pas les normes en vigueur, nous demanderons à l'entreprise prestataire de les refaire à sa charge. Pour ce qui est des passages piétons, vous faites état d'un décret de 1994. Les services municipaux savent très bien lire les normes et autres décrets et les interpréter. A Orly, il n'y a aucun passage piétons sur un dos d'âne. Car le dos d'âne est tout en rondeur. Il y a des passages piétons sur je cite, des ralentisseurs trapézoïdaux de passage piétons. Celui-ci est un plateau surélevé comme son nom l'indique de forme trapézoïdale et, comme son nom l'indique aussi, destiné aux passages piétons.

Monsieur MESSACI, votre quatrième question

Les élections de représentants du personnel sont prévues du 1^{er} au 8 déc. prochain. Il semblerait que des irrégularités de procédures entachent le bon déroulement des opérations qui précèdent ces élections.

En effet, les listes électorales sont en principe établies par l'administration et affichées au moins 60 jours avant la date du scrutin.

Du jour de l'affichage au 50^e jour précédant la date du scrutin, les agents peuvent vérifier s'ils sont inscrits et demander leur inscription s'ils ne le sont pas alors qu'ils remplissent les conditions pour être électeurs.

Au cours de cette même période, ils peuvent formuler une réclamation contre les inscriptions ou omissions sur la liste électorale. L'administration statue leur votre réclamation dans les 3 jours ouvrés.

Or, à Orly, cette liste électorale n'a été rendue consultable qu'à compter du 8 nov., et encore sans votre signature. Il aura fallu attendre le lendemain, soit le 9 nov. pour enfin avoir le document officiel, soit avec un mois de retard.

Comment comptez-vous permettre aux agents qui le souhaitent, et qui ne figurent pas sur la liste électorale, de faire valoir leur droit au vote ?

Allez-vous prendre en compte les dizaines de personnes, contractuels et vacataires, qui peuvent valablement prendre part au vote parce qu'ils réunissent les conditions d'ancienneté et de présence ? En effet, il semblerait qu'une information ait été diffusée par quelqu'un au sein de votre service RH, leur contestant l'accès au vote.

Mme la maire, tout doit être fait pour que ces élections aient lieu dans des conditions validées par toutes les listes candidates au suffrage des agents. Nous regrettons de devoir réaffirmer cette évidence ici, en séance du conseil.

Je passe la parole à Monsieur RADJOUH

Je vais vous faire la même réponse que M. Chazottes a faite à Monsieur Bouriachi. Les services municipaux savent très bien faire leur travail et je veux ce soir leur dire à tous, qu'ils ont toute ma confiance.

Concernant les élections professionnelles, qui est sujet très pointu, je vais vous faire la lecture de la réponse que l'administration m'a donnée.

Les élections professionnelles comportent plusieurs scrutins CAP (Commission administrative paritaire du Centre interdépartemental de gestion pour les titulaires), CCP (Commission consultative paritaire pour les contractuels) et CST (Comité social territorial, nouvelle instance regroupant comité technique et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail). La réglementation prévoit un affichage des listes avec des dates différentes en fonction des listes d'électeurs. Le scrutin étant fixé au 8 décembre, la réglementation était la suivante : affichage des listes électorales le 30 septembre pour les électeurs CAP et CCP, le 9 octobre pour les électeurs du CST et le 8 novembre pour les agents admis à voter par correspondance. Une communication a été faite le 30 septembre indiquant la création de l'espace dédié aux élections professionnelles sur Intranet. Ce même jour, les listes ont été affichées à la DRH et dès le lundi suivant, consultables sur intranet. Nous n'avons effectivement modifié l'affichage avec les listes signées que plus tard mais après attache avec le CIG, il ne s'agit pas d'un non-respect de la réglementation. Celle-ci posant uniquement comme obligation leur publication dans les délais.

Pour ce qui est des personnes qui ne seraient pas sur cette liste et qui en auraient fait la réclamation, nous avons appliqué la réglementation. Mais si elles ne réunissent pas les critères retenus pour participer au scrutin, elles ne peuvent pas voter.

Monsieur BOURIACHI, votre sixième question

Madame la Maire au mois de juin je vous ai posé en questions diverses concernant la mise en place de panneaux signalant l'autorisation de stationnement sur la demi-chaussée avenue des martyrs Châteaubriant à côté du marché des terrasses celui-ci n'est toujours pas mis en place ainsi que la possibilité de décaler le plot sur le passage piéton avenue martyrs Châteaubriant pour permettre aux personnes évoluant dans une environnement qui réduit leur mobilité celui-ci n'est toujours pas d'actualité quand comptez-vous le faire ?

Je passe la parole à Monsieur CHAZOTTES

L'avenue des Martyrs de Châteaubriant est une voirie départementale. A ce titre, nous ne pouvons pas intervenir, sans solliciter les services départementaux. Ce que nous avons fait. J'ai rencontré les services du Conseil départemental fin octobre. Depuis, l'instruction se poursuit et nous ne désespérons pas de pouvoir répondre favorablement à votre demande dans un délai prochain.

Monsieur MESSACI votre cinquième question

L'installation de deux chicanes rue du Maréchal Joffre pose de gros problèmes de circulation aux automobilistes. Certains, excédés par les blocages ne sont pas loin d'en arriver aux mains.

Devant la réalisation de ces travaux qui nous paraissent ubuesques, nous vous posons les deux questions suivantes : pourquoi avoir installé ces deux chicanes ? Qui a pris la décision de réaliser ces travaux puisque ni le conseil municipal ni le conseil de quartier ouest n'ont été consultés ?

Je passe la parole à M. CHAZOTTES

Rappelons tout d'abord que le plan de mobilité durable établi par le bureau d'étude VIZEA, et présenté en conseil municipal le 14 septembre 2021, s'inscrit dans le schéma départemental d'apaisement de la circulation automobile et de valorisation de la pratique du vélo.

J'ai récemment invité le Directeur des services techniques à expertiser, en ma présence, les ouvrages réalisés. Au terme de cet examen, plusieurs ajustements ont été décidés, qui permettront de corriger les quelques imperfections constatées. Ceci ne saurait pour autant remettre en cause la finalité de ce plan qui est d'anticiper et d'accompagner les nouvelles pratiques de mobilité à l'échelle métropolitaine.

Monsieur BOURIACHI, votre septième question

Madame la Maire le règlement intérieur du Conseil Municipal voté par votre majorité prévoit à la l'Article 39 : Bulletin d'information générale, dans la rubrique Bulletin municipal : Chaque groupe politique déclaré ou non inscrit ou isolé dispose d'un espace d'expression dans le bulletin municipal bimestriel. Le contenu des tribunes devra se limiter aux questions d'intérêt local relatives à la gestion et aux réalisations de la ville d'Orly. L'espace réservé est de 1000 signes. Or il apparait que depuis plusieurs mois les groupes de la Majorité Municipale ont du mal à respecter le nombre de signes espaces inclus.

Pouvez-vous pour la suite du mandat respecter votre règlement intérieur à défaut pouvons-nous passer tous à 1500 signes ?

Réponse de Christine JANODET

Monsieur Bouriachi, je souscris totalement à votre remarque. D'autant plus que plus le texte est long, moins il est lu. Donc je demande à chacun, groupe ou non inscrit, de respecter les 1000 signes inscrits dans notre règlement intérieur.

Monsieur MESSACI, votre sixième question

Au sein du groupe scolaire Romain Rolland, plusieurs classes d'écoles n'ont pas accès à internet, notamment à l'école Romain Rolland A.

Les professeurs sont obligés de partager leur connexion mobile personnelle afin de faire cours lorsqu'une connexion à internet l'exige. De plus, les fenêtres aux coins saillants (en fer ou en aluminium) présentent également un danger pour les enfants, surtout chez les plus petits.

Pourriez-vous faire installer une connexion internet dans les classes où cette dernière est absente et faire raboter les coins des fenêtres afin de limiter la dangerosité de celles-ci ?

Je passe la parole à Madame SOUID-BEN CHEIKH

Cette question de l'accès internet des écoles de la ville est un sujet de préoccupation pour les services. Comme vous le dites, concernant Romain Rolland A, toutes les classes ne sont pas raccordées au réseau. Certaines le sont soit par ethernet soit par borne WIFI. Pour les autres, mais je veux être transparente, pas pour toutes, des routeurs 4G seront distribués la semaine prochaine. L'idée étant que ces routeurs puissent bénéficier à tour de rôle aux différentes classes.

Concernant les fenêtres, il n'est pas envisageable de les raboter sauf à leur faire perdre leur étanchéité.

Monsieur BOURIACHI, votre huitième question

Madame La Maire, ce week-end le parking de l'école Romain Rolland a encore été le théâtre de vandalisme et de vol, on ne compte plus le nombre de véhicule vandalisé, incendié etc...

Comptez-vous un jour installer une caméra de vidéo protection ?

Réponse de Christine JANODET

Monsieur Bouriachi, nous n'en avons pas l'intention mais nous nous donnerons les moyens que l'usage premier de ce parking soit respecté par tous.

Monsieur BOURIACHI, votre neuvième et dernière question

Le trottoir piéton situé après la porte d'entrée du parking Romain Rolland est régulièrement emprunté par des véhicules empêchant de faite son utilisation pour les piétons et les PMR, pouvez-vous dans un délai raisonnable faire installer des plot anti stationnement ?

Je passe la parole à Monsieur CHAZOTTES

Je me tiens à votre disposition pour effectuer une visite sur place afin d'évaluer la réponse la plus appropriée à la difficulté que vous évoquez.

Vœu présenté au nom du conseil municipal en soutien à la mobilisation des femmes iraniennes pour leurs droits et libertés

Considérant que l'égalité et la liberté sont des valeurs universelles,

Considérant que le 16 septembre dernier, à Téhéran, Masha Amini, jeune iranienne âgée de 22 ans, est morte après son arrestation du 13 septembre par la police des mœurs car son voile mal ajusté a été considéré comme « tenue inappropriée »,

Considérant que depuis ce tragique événement, des manifestations ont lieu dans tout le pays, au premier rang desquelles figurent des femmes iraniennes pour exiger de pouvoir user de leur liberté de choix ;

Considérant l'ampleur inédite de ce mouvement et les actes héroïques de ces femmes iraniennes qui luttent en ôtant leurs voiles publiquement, risquant ainsi leurs vies ;

Considérant la violente répression des autorités iraniennes qui a conduit à l'arrestation et au décès de plus d'une centaine de personnes ces dernières semaines,

Considérant l'attachement de la ville d'Orly aux droits des femmes et notamment les actions menées chaque année dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre ;

Le Conseil municipal d'Orly :

- Apporte son soutien à toutes les femmes dans le monde qui se battent pour leur liberté et contre toute discrimination.

- Marque sa solidarité avec les femmes iraniennes qui luttent courageusement pour leurs droits,
- Dénonce le régime théocratique iranien et la répression sanglante de ses autorités lors des manifestations en faveur des droits des femmes.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal d'Orly est levée à 21h04.

Le secrétaire de séance
Imène SOUID-BEN CHEIKH



La Maire d'Orly
Christine JANODET



The official seal of the Mairie d'Orly is circular. It features a central figure holding a scale and a sword, surrounded by the text 'MAIRIE D'ORLY' at the top and 'VAL-DE-MARNE' at the bottom. A star is visible on the right side of the seal.